

Toulouse, le 11 février 2019

Chers Collègues,

Je sais que des sujets nationaux, comme locaux, vous préoccupent et que vous avez des attentes. Des tracts ont été publiés par les organisations syndicales qui font état de revendications. L'ensemble de ces tracts et revendications ont été transmises à la Direction générale.

Un mouvement social a débuté le 28 janvier et une journée de grève a eu lieu mardi dernier avec des blocages de sites, certains depuis plusieurs jours. À leur demande, j'ai reçu les organisations syndicales qui ont présenté les revendications exprimées, notamment à l'occasion des AG qui se sont tenues.

Je suis allé au-devant des collègues de la Cité, des Carmes, Rangueil et de Muret. Je vais poursuivre mes déplacements afin d'aller à votre rencontre, comme à Montréjeau et à Saint-Gaudens lundi prochain.

Le droit de grève est un droit reconnu et protégé que nous faisons tous respecter. C'est important. Mais interdire l'accès à un lieu de travail ou aux usagers reste illégal. Les collègues non grévistes doivent pouvoir librement entrer dans les locaux professionnels. C'est aussi une liberté essentielle qu'il faut protéger.

En marge du mouvement des gilets jaunes, nous avons vécu des événements très durs et inadmissibles, notamment rue des Lois et à Rangueil. Je condamne ces actions contre lesquelles j'ai porté plainte. Je salue à nouveau chaleureusement l'action des gardiens et de tous les collègues concernés qui ont fait face avec courage.

Nous réalisons nos missions avec professionnalisme, compétence, engagement et une grande attention pour tous les usagers. J'ai bien conscience également des difficultés au quotidien qui peuvent être de différents ordres. Cela ne me laisse aucunement indifférent. J'entends vos messages et vos demandes auxquels je suis toujours très attentif.

Très légitimement, vous souhaitez que les sujets qui relèvent de la direction locale trouvent des réponses de ma part. Je m'y emploie de toute mon énergie avec les équipes qui m'entourent.

Je vous propose une méthode et des actions concrètes.

Tout d'abord, sur chacun des sites, après accord de vos chefs de service ou de poste, vous pourrez disposer d'une demi-journée sur le temps de travail pour vous concerter sur les constats et les propositions que vous souhaitez formaliser sur le travail et les conditions de vie au travail.

Ensuite, en fonction de l'avancée de vos réflexions, un CTL sera programmé pour débattre de l'ensemble des points avec les représentants des personnels. Ce CTL pourra être précédé de groupes de travail avec la direction afin de bien examiner les sujets et d'y apporter des réponses adaptées .

Les mesures arrêtées feront l'objet d'un plan d'action avec un calendrier de mise en œuvre et un suivi régulier en CTL. Les actions engagées seront publiées sur le site Ulysse 31.

D'ores et déjà, afin d'apporter des premières réponses :

- Les conditions de mise en place de l'accueil sur rendez-vous, envisagée pour 2019, seront approfondies à l'aune de l'expertise complémentaire, site par site, des possibilités immobilières, matérielles et organisationnelles qui seront faites. C'est après cet examen approfondi que cette modalité d'accueil sera programmée et déployée ;
- Plus globalement, les conditions d'installation matérielle des zones d'accueil (entrée, attente, mobilier, signalétique, éclairage, éléments de décoration,...) feront l'objet de concertation avec les agents concernés et des crédits seront mobilisés pour les améliorer ;
- Un point sera fait à partir de la semaine prochaine sur le nettoyage des locaux, l'ambiance thermique et l'état d'entretien des bâtiments, afin d'améliorer vos conditions de travail ;

- De même, un nouvel état des lieux de besoins en matériels (ordinateurs, double écrans, moppieurs, ...) sera réalisé ;
- Une expertise des ralentissements des applications informatiques observés dans certains sites sera lancée avec l'ESI;
- Les moyens d'exercer les missions (habilitations, scannage des documents,...) seront examinés dans le souci d'alléger le travail.
- Un état des vacances d'emplois locaux sera fait afin de bien préparer les mouvements RH de la Drfip 31 à venir et soumis en CAPL.

Certains d'entre vous m'ont fait part de leurs inquiétudes sur l'avenir. Je vous redis ma forte conviction de l'importance et de la pérennité de nos missions au bénéfice de l'ensemble des usagers. La fréquentation de nos accueils en est un signe visible. Il nous faudra rester très présents auprès de nos concitoyens.

Sur les réflexions en cours pour l'avenir, nous en avons l'habitude et l'avons toujours fait à la DGFIP. C'est grâce à cela que nous avons toujours su nous adapter en tenant compte de l'évolution de notre environnement et de nos outils, afin de répondre aux attentes des usagers particuliers, des professionnels et des collectivités territoriales. Il est normal de le faire dans une organisation comme la nôtre. C'est aussi un gage très positif pour l'avenir. Dans le même temps, il est bien normal que vous ayez de la visibilité sur votre situation personnelle avec les garanties qui s'y attachent.

Soyez assurés que ma boussole du quotidien sera l'écoute et l'attention à vos attentes afin de vous assurer un environnement de travail adapté à l'exercice de votre activité professionnelle et tenant compte de l'équilibre vie professionnelle et personnelle.

Nous sommes mobilisés pour dégager des ressources qui permettent d'améliorer les conditions de vie au travail. Je crois que cette démarche, qui se veut pragmatique et concrète, permettra d'avancer positivement pour chacun et dans l'intérêt général.

Très cordialement

Hugues Perrin

